



Info-Alerte n° 2464 du 20 octobre 2021



## La surenchère de DÉLICES ET GOURMANDISES

L'intérêt, que doit porter un consommateur à une offre de gain, doit être inversement proportionnel au nombre de promesses et de superlatifs formulés. Telle est l'une des devises du Réseau anti-arnaques qui, depuis près de 40 ans, scrute le paysage des loteries et cadeaux de la vente à distance.

Le cas du publipostage diffusé toute l'année par DÉLICES ET GOURMANDISES est particulièrement révélateur :

« confirmation officielle », « courrier confidentiel », « unique grand gagnant », « relevé financier », « paiement par chèque bancaire », « garantie de paiement au seul grand gagnant », « un unique grand gagnant chèque bancaire confirmé », « remise automatique confirmée », « unique personne grande gagnante désignée par huissier de justice », « tirage contrôlé »...

Face à de telles promesses qui vous imposent de commander pour recevoir votre gain, passez votre chemin !

En effet, d'une part un seul gagnant sera bénéficiaire du chèque de 9 500 €, d'autre part le lot de consolation est un chèque bancaire de 2 € mais qui sera transformé en bon d'achat d'un montant égal ou supérieur.

En résumé, préparez-vous à être désigné « grand gagnant déçu » de ce type d'opérations promotionnelles.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)